L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 23 FEVRIER 1867. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Publiée le Mardi et le Samedi;
Par an, $4; par semestre, $2.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans un des quatre pages du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces en texte, dans la page éditoriale, paieront $2 le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents par ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 23 FEVRIER.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN D'CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un lot de terre dans le Premier District, compris entre les rues Cortès, Télémaque, Gasquet et Pinmyre.—Une habitation dite ou cette paroisse, au-dessus de cette ville, sur la rive droite du Mississippi, avant 10 arpents et 22 toises de face au fleuve. Et à 5 heures, à Alger, près du dépôt du chemin de fer des Opelousas, un lot de machines et de bois de construction.

Par A. Bouligny, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un beau terrain formant l'encoignure des rues Quartier et Dauphine.

Par C. E. Fortier, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Huit terrains de prix situés dans le Troisième District, au faubourg Franklin, sur l'Avenue Washington.

Par Montgomery Bros & Co., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Des terrains de prix et améliorés, dans le Premier et dans le Deuxième District—(voir l'annonce)—Treize terrains de prix à Gentilly, Troisième District.

Par S. Guillotte, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain avec une maison rue Claiborne, entre Ursulines et le chemin du Bayou—Des terres de valeur particulièrement convenables à la culture des orangers, sur la Grande Isle, à environ 10 arpents de l'hôtel. Une magnifique maison rue Bourbon, No 236, entre Ursulines et Hôpital—Un lot de terre au nouveau faubourg Marigny, avec une maison, en bois, rue de l'Union, et deux autres lots de terre, bornés par les rues Union, Solidarité, Français et Prosper, dont un avec une maison. Et un lot de terre avec une maison, rue Claiborne, entre Ursulines et St-Philippe.

Par C. E. Girardey & Co., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Une maison cottage face à la rue Bolivar—Quinze actions de la Compagnie du chemin de fer de la ville de la Nlle-Orléans; La "Presse à Coton Alabama" et terrains de prix et améliorés, dans le Deuxième District, au coin des rues Ste-Anne et Bourgogne, et dans la rue des Ursulines. Succession de feu Charles Gérard—Un excellent placement dans une des Presses à coton les plus grandes, les plus complètes, les mieux bâties et les mieux situées dans le Premier District.

Par B. Turpin, à son magasin d'encan, à 11 heures et demie—Vins en caisses et en barriques, brandy, genièvre, whiskey, sherry, madère, &c.

Par J. P. Barrère, à son magasin d'encan—Bouquets et allumettes.

Par F. Forsyth & Co., à leur magasin d'encan, 44, rue Gravier—Marchandises sèches, chaussures, chapeaux et linge fait, &c. Marchandises courantes; marchandises sèches, linge fait, coutellerie et coton dry, &c.

Par E. Roger & Co. à leurs salles d'encan—Marchandises sèches, chaussures, linge fait, chapeaux, chaussures et 150 malles vides.

Par D. E. Morphy, à son magasin d'encan—Ameublement. Harnais rouges, strop, sel, indigo.

Par G. Vaissière, au No 41 de la rue Tchoupitoulas—Tabac à chiquer.

Par Chs. E. Fortier, coin Passage de la Bourse et rue Douane—Wagons d'Exprès et bois chauffage.

Par Hein, Slaton & Co., au No 83 de la rue Bienville—Marchandises sèches, habillements, chapeaux, chemises, "notions," &c.

Par Forstall & Spear, dans leur salle d'encan, au No 76 de la rue Bienville—Livres de prix.

Par Vincent & Co., au No 16 de la rue de Chartres—Bottes, souliers, brodequins, habillements, et marchandises sèches.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 83 Vieille Levée.

ATTENTION:

Nous appelons l'attention particulière sur les ventes aux enchères publiques, qui auront lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, des ventes ci-après désignées:

1o—Une habitation située en cette paroisse, au-dessus de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi.

2o—Un lot de terre de valeur situé dans l'îlet borné par les rues Cortès, Télémaque, Gasquet et Palmyre, Premier District. Le dit îlet sera offert en vente par les lots.

3o—Et à 5 heures P. M., à Alger, rive droite du fleuve Mississippi, près du dépôt du chemin de fer des Opelousas, un lot de machines et de bois de construction.

Pour les détails et les conditions voir aux annonces.

ATTENTION!!

☞ Propriétés améliorées, de valeur, à l'encan, par le Shérif.

Nous appelons l'attention particulière sur la vente aux enchères publiques qui aura lieu LUNDI prochain 25 du courant, par le ministère du Shérif, d'une portion de terre située au faubourg Washington, Second District, formé par les rues Moreau et Urquhart, entre celles Barthélemy et Mandeville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, constituant la manufacture de savon et de chandelles.

☞ Le plan est maintenant exposé à la Bourse.

Pour le détail et les conditions, voir l'annonce.

OBSTRUCTIONS DU MISSISSIPPI.

On s'est ingénié longtemps pour trouver le moyen de débarrasser les passes du Mississippi, et pendant longtemps en vain. Aujourd'hui que la grosseur des navires exige une profondeur d'eau plus grande, le remède cherché est devenu indispensable et la nécessité de la navigation s'il a fait découvrir un dont l'application nous paraît devoir obtenir un succès réel. Le problème serait résolu par la compagnie d'allége et de sauvetage dont une pétition à la Législature fait connaître le but et le moyen. Cette pétition a pour objet d'obtenir un privilége exclusif pendant plusieurs années, à la condition, bien entendu, que l'entreprise réussira, c'est-à-dire à la condition que les passes du fleuve à son embouchure livrent toujours à la navigation un chenal praticable. La Législature s'est déjà occupée de cette affaire, et très probablement elle la protégera comme une des plus utiles qui aient jamais été projetées. La Nouvelle-Orléans doit être surtout un port commercial, à défaut d'industrie manufacturière, et la raison nous dit de tirer au moins partie des avantages dont la nature nous a dotés et que ne pourra nous enlever aucune révolution humaine. Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce point et nous ne doutons pas que la Législature n'accorde un privilége réclamé par une compagnie à laquelle se rattachent les intérêts les plus vivaces de l'Etat.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane.

Les soussignés, armateurs, assureurs et inspecteurs de la ville de la Nlle-Orléans, voyant qu'il s'est formé une compagnie intitulée "Compagnie d'Allége et de Sauvetage de la Nlle-Orléans", dont le but semble être de remédier aux obstructions de l'embouchure du fleuve Mississippi, et donner ainsi une nouvelle confiance, de nouvelles facilités et de la sécurité au commerce de cette ville; sachant qu'il a été présenté à l'honorable Législature de votre Etat, actuellement en session, un bill dont le but est d'accorder un privilége exclusif aux membres et officiers de cette compagnie pour un certain nombre d'années, font respectueusement savoir au "comité de commerce", auquel le dit bill a été référé, que nous en approuvons cordialement le but et en recommandons l'adoption à la Législature, attendu qu'en travaillant ainsi, important que soit de faire disparaître les obstacles à la navigation, à l'embouchure du Mississippi, exigeant une grande habileté scientifique, beaucoup de temps et des sommes considérables, ne saurait être exécuté, à moins que la Législature n'accorde un privilège et le pouvoir de le faire.

Conséquemment, dans l'intérêt du commerce de la Nlle-Orléans et du reste de l'Etat, ils recommandent cordialement un rapport favorable du "comité de commerce."

Jno. Pemberton, Prés. Co. d'Ass. des Négociants et des Artisans.
O. Crusat, caissier de la Banque des Marchands et Négociants.
Hy. Peychaud, Prés. Co. d'Ass. Hope.
H. F. Janvier, Sec. Co. d'Ass. Atlantic.
Thos. A. Adams, Prés. Co. d'Ass. Mutuelle du Croissant.
Thos. Sloo, Prés. Co. d'Ass. Mutuelle.
Geo. Tulson, Agent Co. d'Ass. Home.
J. Tuyes, Prés. Co. d'Ass.
A. Chiapella, Prés. Co. d'Ass. Union.
Geo. A. Fosdick, Agent Co. d'Ass. Home.
Geo. D. Hite & Co, Agents de bateaux.
James Longstreet, Gérant Co. d'Ass. du Sud-Ouest.
S. B. Buckner, Prés. Co. d'Ass. Commerciale.

Gaines & Bell	J H Carter
Tate & Co.	John I Adams & Co.
Slocumb, Baldwin & Co.	W Henderson
Fellis, Marks & Co.	Arthur Sharp & Co.
Witherspoon & Halsey	J Lowde & Co.
F G Barrière & Co.	P W Hinn
O T Beauregard	Allen, Weyne & Co.
W C Tompkins	Jos A Steward
Wallace & Co.	Hoffa, Day & Co.
Armington & Elmer	John B Cook & Co.
F Pinard Martinez	Morrison & Palmer
Green & Eldrid	Hill, Bass & Co.
Fred Blandon	R T Kilpatrick
David Guy	Baillie C Bureau
Wm B Barrow	S C Cochrane
L B Woods	Wm Schenck
Booth & Co.	P D Hunt
S E Morris	Thos Curry
O J Boyer	P Lanc
A C Townsend	W Shaw Hunte
E G Fay	H Fisher
Boyd, Allen & Co.	Wm Ford
George B Slatin	J J Poindexter
M Bateman	Geo M Moody
M Lehoyme, par Brand	Guthe & Acher
Whitaker	Hall, Ross & Co.
Lacy, Terry & Co.	Hitchcock & Co.
W W Hide	John Merritt
M A Tarleton	D Perez
Meyers & Winchill	H Marks
John W Cannon	W F Hodgkins
D S Moses	James C Zunts
M H Waters	J S Scott
S H Aby & Co.	Southern Express Co.
Stewart & Bros.	Pallo, Allison & Co.
Lee Crandall & Co.	S Whited & Co.
W D Weston	H W Taylor
F J Lewis	Capt John H Baker, jr.
J S Simonds	Capt G W Anderson
Felgar & Co.	Stern Brothers
Brady & Palmer	J C Griffith
Edward Thompson & Co.	Carothers & Foster
Wm. W. White	John Holliday
Bidwell, Payne & Co.	A. J. Durnel
Jno B. Murison	L. S. Martin
Théodore D Smith	W R Adams
H O Heard	Wm E Fitzgerald
L Perdreauville	Oscar Doussé
R Cole	F Villars
D C Johnston	Felix Limet
L W Lyons & Co.	N Dufour
S P Griffin	L V Reeves
Aiken & Rayney	Joshua Jacobs
J B Walton & Deslonde	J Pinckney Smith
Estlin & Co.	S D Oliver
John T Davis	J W Fleming
John T Goodman	J W James
Hawes & Bowen	Wm J Bayersdorffer
Edward A McKeon	Ed S Flemor
C E Hall	Jas B Askew
Thos Freeland	Jno W Waldron
Mortimer Turner	O C Beith
Merritt, Dunbam & Co.	Jno K Ray
J J Price & Co.	Pierre Clinton
W S Seller	Isaacson Seixas & Co.
D M Stella & Co.	Ferriday, Baudier &
Robt Armstrong	Wolfout
Jos W Speers	John Kniffen
A C Heth	D McWilliams
J. Castel	J L Calderoso

Et CHARLES MORGAN, propriétaire de la grande ligne de steamers du Texas, autorise le capitaine Fry à déclarer qu'il approuve et désire l'adoption du projet.
Signé: Jos. FRY.

COMPAGNIE D'ALLÉGE ET DE SAUVETAGE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu aujourd'hui, par-devant moi, William Shannon, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane susdite, commissionné et ayant qualité, ont comparu, les parties dont les signatures figurent plus bas, lesquelles parties sont connues et reconnaissent qu'elles sont convenues de se former, et, par le présent acte notarié, conformément à la loi générale de la Législature qui a trait aux Corporations, se forment en une Corporation qui sera appelée The New Orleans Lighting and Wrecking Company (la Compagnie d'Allége et de Sauvetage de la Nouvelle-Orléans) dont le domicile est la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Le but dans lequel cette Corporation est établie est d'alléger les bâtiments à travers la barre de l'embouchure du fleuve Mississippi et de faire le sauvetage au moyen de ce qui est connu sous le nom de "India Rubber Camels," ou tous autres "Camels" ou moyens—sur le principe de soulever les bâtiments hors de l'eau à l'aide de l'atmosphère, de relever les bâtiments qui ont coulé, de manière à ce qu'ils puissent être réparés, avec certitude et sûreté, à l'embouchure du fleuve Mississippi.

Les officiers de la Corporation seront: Un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire, qui seront tous élus annuellement par les actionnaires et devront faire partie de ces derniers. Chaque membre de la Compagnie aura droit à autant de votes qu'il aura d'actions payées, conformément aux conditions et après mentionnées. L'élection aura lieu au scrutin. Chaque actionnaire aura droit de désigner, en cas d'absence, un représentant, qui donnera son vote non seulement à l'élection d'officiers, mais à toutes les séances. Dans tous les procès intentés à la Corporation, les assignations devront être remises au président de la Compagnie et, en l'absence du président, au vice-président.

Le capital sera de cent mille piastres; il pourra être porté à telle somme que les actionnaires pourront juger convenable et que la loi générale des corporations ne défend pas. Les actions seront de cent piastres; il en sera payé dix pour cent lorsque la Compagnie sera complètement organisée, et ensuite, dix pour cent par mois (si les directeurs l'exigent) jusqu'au paiement de tout le montant souscrit.

Cette corporation est formée pour vingt ans, à moins qu'elle ne soit annulée plus tôt par un vote des deux tiers des actionnaires.

S'il devenait nécessaire de mettre en liquidation, les Directeurs nommeront un de leurs, lequel représentera la corporation et dont la signature liera la Compagnie.

Il est entendu que cette Compagnie est organisée sous l'empire et en vertu d'une loi de la Législature, adoptée en 1855; que ses officiers ou représentants et toutes les classes de cette loi; que les priviléges qu'elle accorde seront conservés; et que les actions que les Directeurs le décideront nécessaire pour la protection des intérêts des actionnaires; que les restrictions ou ser-at observées sous tous les rapports.

En foi de quoi nous signons, ce 26 janvier A. D. 1867.

Signé:
LEE CRANDALL,
W. MOBRY,
A. W. FAULKNER,
FRED TATE,
LOUIS J. ALLEN,
W. De HAVEN,
JOHN THOMPSON,
R. FARRAND,
W. W. HUNTER,
JOSEPH FRY.

Témoins présents: Chas. Stone, O. C. Miller, William Shannon, notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré à mon étude.
WILLIAM SHANNON, notaire public.

FACTEURS DE COTON ET COMMISSIONNAIRES.—Nous recommandons à l'attention toute spéciale des planteurs et des gens d'affaires en relation avec notre place, l'annonce de la maison Lee Crandall & Co. Cette maison établie à la Nouvelle-Orléans, rue Gravier No 195, pour faire le factage de coton et de commission, a pour chef le colonel Crandall qui a acquis, pendant la guerre, une popularité très étendue, et dont l'énergie, la capacité et l'activité sont bien connues. Il est secondé par des associés ou des intéressés capables et actifs, au nombre desquels nous signalerons le capitaine de Haven qui a des relations si étendues dans les Etats de l'Ouest et y jouit d'une popularité justement méritée.

La maison Lee Crandall & Co., vient de former avec une importante maison de New York, McCombie & Child, anciennement de St Louis, un arrangement qui lui permettra de faire des avances libérales aux planteurs et qui lui offrira de grandes facilités pour la vente des produits et la transaction des affaires. Ces messieurs sont également en relations directes avec Liverpool, et ils pourront protéger de ce côté de l'Atlantique les intérêts de leurs commettants. Leur maison se recommande donc au patronage des planteurs et des expéditeurs, par le caractère personnel de ses membres et par la nature de ses relations avec les marchés de New York et de Liverpool.

LE FEUILLETON.

L'abondance des annonces nous force de transporter le feuilleton à la 3e page.

MADAME RISTORI.—Le succès de la célèbre tragédienne dans le rôle d'Elisabeth hier soir a été immense. La salle de l'Opéra était aussi brillamment garnie qu'aux quatre premières représentations, car on refuse toujours des places au contrôle. Madame Ristori a été principalement admirable dans le quatrième acte, lorsqu'elle signe la sentence de mort d'Essex; et dans le cinquième, elle a interprété d'une façon saisissante l'agonie et la mort d'Elisabeth. La seconde représentation de cette tragédie qui contient plusieurs scènes très belles et très dramatiques aura lieu ce soir. Nous donnerons demain un compte rendu plus détaillé de ces deux soirées. Disons seulement que Mme Ristori qui paraît dans chaque acte avec un costume différent, a au premier et au troisième acte des costumes de reine d'une richesse splendide, tout étincelants d'or et de diamants.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES.—Madame J. L. Brand qui a joué ici, pendant l'occupation militaire de la ville, un rôle aussi courageux que noble et charitable, vient de louer l'ancienne résidence du général Twiggs, rue Prytania No 7, avec l'intention d'y établir un pensionnat et un externat de demoiselles. On y enseignera l'anglais et le français. L'établissement sera prêt à recevoir des externes le 1er mars. Madame Brand est une dame distinguée et estimable que nous pouvons recommander sous tous les rapports à la confiance des familles.

BAL DE SOCIÉTÉ.—La société alsacienne et lorraine donnera le samedi, 2 mars, dans la salle de la Compagnie allemande, un grand bal paré et travesti. Nous remercions le comité de l'invitation qu'il nous a adressée.

LA CONSOLIDATION DE LA DETTE.

Nous lisons dans le *Messager Franco-Américain*, de New York:

La nécessité d'adopter enfin des mesures qui assureront la consolidation de la dette fédérale devient de plus en plus évidente. Dans une lettre à un membre du Congrès, le secrétaire du Trésor fait ressortir cette nécessité avec sa précision habituelle.

Depuis la fin de la guerre, on n'a consolidé que $265,665,350, soit un septième de la dette flottante. D'octobre 1865 à septembre 1866, cent vingt millions ont été consolidés, et depuis la conversion n'a pas dépassé vingt cinq à trente millions par mois, à l'exception de novembre, où elle a été de treize huit millions. A ce taux il faudrait plus de trois ans pour remplacer la dette flottante par des obligations à longue échéance.

Mais cette marche si lente a même été entravée depuis quelques jours. Les capitalistes n'hésitent pas à faire des placements en titres d'emprunt des Etats-Unis; mais le département du Trésor semble avoir les mains liées par l'attitude des chambres fédérales.

Les valeurs à courte échéance qu'il s'agit de consolider sont:

1o—Les bons du Trésor, dit 7-30, c'est-à-dire portant 7 3/10 pour cent d'intérêt en papier et remboursables, les uns en août 1867, les autres en juin et en juillet 1868. Leur montant total est de $663,836,100. On a commencé à les convertir en bons portant 6 p. c. d'intérêt en or et payables dans vingt ans. Rien n'empêche de continuer cette conversion très avantageuse pour les détenteurs.

2o—Les billets à intérêts composés, ayant trois ans de cours et remboursables avec l'intérêt en 1867 et 1868. Il y en a pour $143,064,640 en circulation; les banques s'en servent comme de fonds de réserve.

3o—Les *greenbacks* ($381,227,090) et les billets fractionnaires ($28,743,733.)

Les spéculateurs paraissent hostiles à une consolidation immédiate, et ils travaillent à la retarder par tous les moyens possibles. C'est ainsi qu'ils disent dangereux de remplacer les bills à intérêts composés par des titres d'emprunt à longue échéance, parce que cela forcerait les banques à prendre des greenbacks comme fonds de réserve et à retirer ainsi cent ou cinquante millions de la circulation. Nous sommes d'avis que cette diminution du chiffre du papier-monnaie serait une heureuse influence sur la situation; mais ceux qui sont opposés à la baisse des prix actuels pensent différemment. En cherchant à faire adopter une loi qui substituerait aux billets à intérêts composés des certificats de dépôts, portant deux ou trois pour cent d'intérêt, et que les banques pourraient utiliser comme fonds de réserve. Il en résulterait qu'au lieu de voir la circulation du papier monnaie diminuer, elle resterait dans son état actuel pendant un temps indéfini; car la conversion de quatre millions de greenbacks par mois ne saurait produire de résultats avant 1869.

Le bill militaire.

Le *Herald* du 17 qui nous est parvenu hier, nous apporte le texte du projet de bill militaire substitué au Sénat sur la proposition de Sherman au bill primitif de Stevens. C'est ce projet, qui a été, depuis, adopté définitivement par les deux Chambres avec une section additionnelle comprenant les amendements de MM. Wilson et Shellabarger. Comme il est probable que le bill deviendra loi, nonobstant le veto attendu du Président, il est important d'en connaître les dispositions textuelles pour bien se rendre compte de la législation exceptionnelle sous laquelle nous allons être placés. Voici donc la traduction du bill tel qu'il a été adopté:

Attendu qu'il n'existe maintenant ni gouvernements légaux d'Etat ni protection suffisante pour les existences ou les propriétés dans les Etats rebelles de Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Georgie, Alabama, Mississipi, Louisiane, Floride, Texas et Arkansas; et attendu qu'il est nécessaire que la paix et le bon ordre soient maintenus dans les dits Etats jusqu'à ce que des gouvernements d'Etat loyaux et républicains puissent y être légalement établis; en conséquence:

Il est résolu etc: que les dits Etats rebelles seront divisés en Districts militaires et soumis à l'autorité militaire des Etats-Unis, comme il est dit ci-après et qu'à cet effet la Virginie formera le premier district; les deux Carolines le second; la Georgie, l'Alabama et la Floride, le troisième; le Mississippi et l'Arkansas, le quatrième; la Louisiane et le Texas, le cinquième.

Art. 2.—Il sera du devoir du Président de placer à la tête de chacun de ces districts un officier de l'armée régulière d'un grade qui ne pourra être inférieur à celui de brigadier-général, et de mettre à la disposition de cet officier une force militaire suffisante pour lui permettre de remplir ses devoirs et de faire respecter son autorité dans la circonscription dont le commandement lui aura été confié.

Art. 3.—Chacun des officiers ainsi nommés aura pour mission de protéger tous les citoyens dans la jouissance de leurs droits individuels et de leurs biens, de réprimer l'insurrection, le désordre et la violence, et de punir ou de faire punir tous les perturbateurs de la tranquillité publique et les criminels. Dans ce but, il pourra, à son gré, permettre aux tribunaux civils locaux d'exercer leur juridiction et de juger les délinquants ou, quand il le jugera nécessaire pour le jugement des délinquants, organiser pour ce faire des tribunaux ou des commissions militaires; et toute opposition au nom de l'autorité de l'Etat, à l'exercice de l'autorité militaire en vertu de cet acte, sera nulle et non avenue.

Art. 4.—Toute personne mise en état d'arrestation militaire en vertu de cet acte, sera jugée sans délai inutile; il ne sera pas infligé de punition cruelle ou inusitée; et aucune sentence d'une commission ou d'un tribunal militaire, autorisé par le présent acte, lorsqu'elle affectera la vie ou la liberté d'une personne, ne sera exécutée avant d'avoir été approuvée par l'officier commandant le district; et les lois qui régissent l'organisation de l'armée ne seront affectées en rien par le présent acte, excepté lorsqu'elles seront en contradiction avec ses dispositions; pourvu qu'aucune sentence de mort, sous les dispositions de cet acte, ne soit mise à exécution sans l'approbation du Président.

Art. 5.—Quand le peuple d'un des dits Etats rebelles aura formé une Constitution et un gouvernement en conformité avec la Constitution des Etats-Unis sous tous les rapports, Constitution qui devra être rédigée par une convention de délégués élus par les citoyens (du sexe masculin) du dit Etat, âgés de 21 ans et plus, quelles que soient leur race, leur couleur ou quelle qu'ait été leur condition antérieurement, et qui auront résidé dans l'Etat un an avant le jour de la dite élection, excepté ceux qui pourront être privés de la franchise électorale pour participation à la rébellion ou pour crime d'après la loi commune; et quand la dite Constitution déclarera que la franchise électorale sera exercée par toutes les personnes qui remplissent les conditions ci-dessus prescrites pour l'élection de délégués, et quand la dite Constitution aura été ratifiée par une majorité des personnes votant sur la question de ratification et qui auront qualité comme électeurs pour les délégués; et quand la dite Constitution aura été soumise au Congrès pour être examinée et approuvée et que le Congrès l'aura approuvée, et quand le dit Etat par un vote de sa législature, élue sous la dite Constitution, aura adopté l'amendement à la Constitution des Etats Unis proposé par le 39ème Congrès et connu comme article 14, et quand ledit article sera devenu partie de la Constitution des Etats Unis, ledit Etat sera déclaré avoir droit à la représentation au Congrès, et les sénateurs et les représentants au seront admis en prenant le serment prescrit par la loi; et alors les sections précédentes de ce bill seront sans effet dans ledit Etat:

Pourvu qu'aucune personne exclue du privilége d'exercer un emploi par le dit amendement proposé à la Constitution des Etats Unis, ne soit éligible à la Convention chargée de faire une Constitution pour aucun des dits Etats rebelles, ni ne puisse voter pour les membres de la dite Convention.

Section 6—*Il est de plus résolu:* Que jusqu'à ce que le peuple des dits Etats rebelles soit admis par une loi à être représenté au Congrès des Etats Unis, tout gouvernement civil qui peut y exister sera considéré seulement comme provisoire, et sous tous les rapports soumis à l'autorité supérieure des Etats Unis qui pourra, en tout temps, l'abolir, le modifier, le contrôler ou le remplacer; et dans toute élection à un emploi sous ces gouvernements provisoires, toutes les personnes, et celles-là seulement, qui ont le droit de vote d'après les dispositions de la section V de cet acte, seront admises à voter; et aucune personne ne sera éligible à aucun emploi sous ces gouvernements provisoires si elle est privée du droit d'exercer un emploi par les clauses de l'article III du dit amendement constitutionnel.

Tel est le texte du bill militaire qui doit avoir pour effet d'enlever les droits politiques à un peuple de six millions de blancs pour les donner exclusivement à une race inférieure de quatre millions d'Africains affranchis d'hier. Ce bill a été voté dans le Congrès de la République modèle par 125 voix contre 46 dans la Chambre, et par 35 voix contre 7 au Sénat. Deux voix éloquentes ont protesté au Sénat contre cet odieux abus de pouvoir, ce sont celles des sénateurs Doolittle et Saulsbury. Nous donnons plus loin la substance de leurs discours qui nous tiendra lieu de tout commentaire.

Discussion au Sénat
SUR LE BILL MILITAIRE.

Discours de MM. Doolittle et Saulsbury.

Voici la substance des discours prononcés au Sénat des Etats Unis, dans la séance du 16, par les sénateurs Doolittle et Saulsbury, dans la discussion sur le bill militaire:

M. Doolittle (rep.) du Wisconsin...........

Je dis donc, M. le Président, que je suis ici pour plaider pour l'existence de la République pour plaider pour l'esprit qui la fait vivre et sans lequel elle est morte........ Jamais jusqu'à présent, dans le cours de ma vie,—bien que j'aie traversé bien des scènes et que je me sois souvent levé à cette place pour parler, — jamais je n'ai senti, comme en ce moment, le poids de la responsabilité qui pesait sur moi......

Jamais pareilles mesures n'ont été présentées dans un Congrès américain. Que sont-elles? Appelez-les comme vous voudrez, elles sont en substance une déclaration de guerre contre dix Etats de l'Union. Nous savons que la rébellion a été supprimée. Nous savons que chaque soldat armé, du Potomac au Rio-Grande, a rendu ses armes et renouvelé son allégeance à la Constitution, à l'Union et au drapeau. Nous savons que dans ces dix Etats des gouvernements civils ont été rétablis par la voix du peuple et qu'ils sont en pleine opération. Nous savons que la paix a été déclarée par les autorités de ce gouvernement conformément aux actes du Congrès qui leur conférait ce pouvoir. Dans tous les Etats de l'Union la paix existe. Et, cependant, que proposent ces bills?

Ils proposent une guerre ouverte, directe contre toute espèce de gouvernement civil dans ces Etats. Ils proposent de les annuler et de les remplacer, d'enlever aux populations de ces Etats toute voix dans la détermination du pouvoir qui doit les gouverner. La baïonnette et la baïonnette seule dans les mains des soldats, doit être la loi de ces Etats. Toute résistance doit être renversée; on prendra possession des Etats et toutes les institutions civiles seront subordonnées à la baïonnette. C'est la guerre.

M. Doolittle discute alors les détails du bill et soutient qu'il est resté fidèle au programme du parti républicain à Baltimore en 1864 et à la politique de reconstruction commencée par M. Lincoln. Faisant allusion au bill sur la Louisiane, il dit que le titre au lieu de porter « pour restaurer le gouvernement civil » devrait dire « pour organiser l'enfer dans l'Etat de la Louisiane. »

M. Saulsbury a passé en revue les actes et les doctrines du parti démocrate depuis 60 ans, et a dit que les mesures proposées au Sénat n'étaient autres que le suffrage nègre et la domination nègre. Il a dit que le nègre n'avait jamais été le supérieur du blanc et qu'avec l'aide de Dieu la valeur de notre race l'empêcherait de devenir son supérieur. Les gens du Sud eussent été indignes de leurs ancêtres s'ils eussent adopté l'amendement constitutionnel. Il a nié l'assertion, contenue dans le préambule du bill « que les gouvernements désignés d'Etat du Sud ne peuvent être établis sans le consentement du Congrès. » Ils ont été établis, il y a des années, et quelques uns avant que les plus vieux des sénateurs actuels fussent nés.

On prétend que l'acte de sécession a détruit ces gouvernements, mais la législation du Congrès elle-même a démenti cent fois cette prétention. Pas plus tard qu'hier soir le Sénat a repoussé une proposition de M. Sumner portant que les trois quarts des Etats représentés suffisaient pour la ratification de l'amendement constitutionnel, et aujourd'hui le chairman du comité judiciaire a présenté un bill où on reconnaît les Etats du Sud comme districts judiciaires. Répondant à l'allégation contenue dans le préambule que le désordre et les crimes sont encouragés dans les Etats du Sud, il a dit que cette allégation venait de mercenaires du Sud qui déshonoraient leur propre section, et qui vendraient la croix sur laquelle leur Sauveur est mort pour un fagot de bois de chauffage s'ils pouvaient en retirer quelque argent. Cette assertion est mensongère. Les populations du Sud vivent dans le calme et la paix, s'efforçant de réparer comme elles peuvent les ravages de la dernière guerre. On propose maintenant de placer tout le Sud sous un contrôle militaire, de soumettre tout le peuple à la volonté et à la juridiction de petits tyrans comme ceux qui pendant la guerre ont envoyé leurs soldats dans le Delaware pour écarter les démocrates du scrutin. M. Saulsbury a continué à parler jusqu'à neuf heures trois quarts du soir et a été remplacé par M. Davis (dém.) du Kentucky, qui a parlé dans le même sens jusqu'à onze heures 40 minutes. C'est à la fin de cette discussion que M. Sherman a présenté son substitut.

NOUVELLE MYSTÉRIEUSE. — Le *Journal de Rouen* publie la mystérieuse nouvelle qui suit:

"On attend au Hâvre un bâtiment américain, le *Hugh MacCulloch*, dont le capitaine est chargé d'une mission secrète.—Pourquoi?—On n'en sait rien. Ses ordres sont sous pli cacheté, et le commandant du navire ne les connaîtra qu'au Hâvre."

CHRONIQUE LOCALE.

LE 22 FÉVRIER. — Les couleurs nationales ont flotté hier sur la Douane, la Poste, la Monnaie, sur tous les édifices publics et sur tous les navires du port, en l'honneur du jour anniversaire de la naissance de Washington.

La corvette française, *le Bouvet*, mouillée devant le wharf du Premier District, était artistement décorée avec les pavillons des principales puissances de l'Europe, le pavillon américain occupant une place à part. On n'a pas tiré le canon comme d'habitude, bien que la mémoire de Washington "vive toujours dans le cœur de ses compatriotes."

LE CHALET LOUISIANAIS.—Le chalet construit pour l'Exposition de Paris d'après le plan suggéré par MM. Gotheil et Murray, sera expédié aujourd'hui pour New York, d'où il sera transporté en France. Il se compose de dix différentes espèces de bois tirés des forêts de la Louisiane, et servira de salle de consultation pour les commissaires de cet Etat. Sa longueur et de 22 pieds et sa largeur de 15 avec 13 pieds de haut du plancher au plafond, le plancher présentant un specimen de tous les bois employés dans sa construction. Pour conserver leur couleur naturelle, ou les a recouverts d'une couche de vernis seulement. Le chalet sera divisé en pièces numérotées qui seront ajustées seulement à la place qu'il devra occuper à la grande exposition.

MARIÉE SANS PUBLICATION.—Hier une jolie fille portant le joli nom de Mary Dunaway a été traduite par sa mère devant le recorder Gastinel, pour avoir déserté le domicile maternel. Mais il a été établi qu'elle avait passé au domicile d'un mari par l'intervention d'un ministre complaisant, et que les droits de la mère ne venaient plus qu'en second. En conséquence, la jeune femme a été renvoyée à son mari, sans autre forme de procès.

FATALE QUERELLE.— Patrick Conklin qui avait été blessé dans une bataille survenue à bord du steamer Mary Forsyth, jeudi soir, est mort hier matin à l'Hôpital de Charité. La difficulté qui a coûté la vie à Patrick Conklin concernait plusieurs hommes de l'équipage, par conséquent il est difficile de désigner la main qui lui a porté le coup fatal. La police, cependant, a arrêté trois hommes, Andy Gillingham, Thomas Livingston et P. Murray, plus particulièrement impliqués dans cette affaire. Ils ont été traduits devant le recorder Abera qui les a renvoyés en prison où ils attendront qu'ils soient interrogés.

Le coroner a été appelé pour faire une enquête.

Il paraît que Conklin était allé sur le bateau pendant le dîner des hommes appartenant au service et qu'il prit une assiette de 'grub,' (mets quelconque). Un des hommes le renversa par terre, et, dans la mêlée générale qui suivit, Conklin reçut un coup de pelle terrible sur la tête. On suppose que le coupable se cacha à bord du steamer Mississippi qui partit le même soir. L'officier qui cherchait cet individu a reçu du capitaine l'assurance que s'il le découvre il l'arrêtera et le fera conduire à la geôle la plus voisine.

ACCIDENT.—Mme Tost traversait jeudi soir l'encoignure des rues Constance et Jackson. Il faisait sombre, et le char No 17 de la rue Jackson, survenait avec sa rapidité ordinaire, heurta la malheureuse femme qui tomba et eut la jambe broyée au-dessus du genou. Mme Tost fut immédiatement transportée chez elle, rue Constance.

UN DUEL TROP SÉRIEUX. — Avant-hier, un duel a eu lieu dans le voisinage de Carrollton, entre deux messieurs de cette ville, MM. Charles Genis et Edmond Lefèvre, lequel duel s'est terminé d'une manière fatale pour l'un et l'autre. La difficulté, nous assure-t-on, était venue d'un procédé de M. Genis que M. Lefèvre avait considéré comme insultant pour sa femme, au dernier bal donné par la Société des Commis-Marchands, dans la bâtisse mauresque, M. Lefèvre étant complètement le provocateur.

Ces messieurs se sont battus à une distance de 30 pas, avec des fusils de chasse, dont les canons gauches seulement étaient chargés à balles. Le feu a été apparemment simultané et, au premier coup, M. Lefèvre est tombé mort. Son corps a été transporté par ses amis sur la rive droite du fleuve. M. Genis, mortellement blessé, a expiré hier matin de bonne heure. Ces deux messieurs étaient mariés, l'un ayant une femme et un enfant et l'autre une femme et deux enfants.

VOL.—Hier soir, on est entré avec une clé dans le magasin de M. Joseph Barnett, 81, Vieille Levée, encoignure Conti, et l'on a pris environ $.00 en argent, $300 en or et des bijoux pour plusieurs centaines de piastres. On ignore complètement qui a fait le coup.

VISITE AU BAZAR. — On nous assure que Mme Ristori se propose de visiter, jeudi prochain, le bazar ouvert dans la bâtisse Mauresque au profit de l'Association de l'Hôpital du Sud. Mme Ristori y déclamera quelques parties de son brillant répertoire. On peut être certain que ce jour là le bazar ne manquera pas de visiteurs.

COLLÉGE COMMERCIAL DE DOLBEAR.—Nous publions dans une autre colonne le programme de la célébration du 35e anniversaire de la fondation du Collége Commercial de Dolbear. Cette intéressante cérémonie aura lieu le mardi 26 février, à sept heures du soir, dans la salle du Lycée, à l'Hôtel de ville. Tous les élèves anciens ou actuels de l'Institution sont invités à se présenter pour obtenir des billets d'admission. On trouvera le détail des cérémonies dans le programme ainsi que la composition des comités.

FAITS DIVERS.

— Deux militaires libérés du service demandèrent dernièrement l'hospitalité dans une des principales maisons d'un village de la province d'Alicante (Espagne), où le maître étant absent, la maîtresse et une domestique se trouvaient seules.

Accueillis et la nuit étant venue, ces militaires allèrent se coucher dans le grenier à foin, lorsqu'à une heure avancée de la nuit, la maîtresse de la maison entendant frapper à la porte, ordonna à la domestique d'ouvrir, dans la persuasion que c'était son mari; mais, au lieu de celui ci, des hommes masqués pénétrèrent dans la maison, menaçant les deux femmes, et exigeant que la maîtresse leur livrât tout l'argent qu'elle avait.

Aux cris que paraît pousser dans les premiers instants, tant la maîtresse que la domestique, les deux militaires couchés s'éveillèrent, et pensant qu'il arrivait quelque chose d'extraordinaire, ils sortirent du grenier à foin (l'un d'eux armé d'un revolver), pénétrèrent dans la chambre où se passait l'événement, et assurés que les voleurs masqués étaient là pour commettre un vol, voyant, en outre, que ceux-ci se disposaient à les attaquer poignard en main, celui des militaires qui avait le revolver le déchargea sur les voleurs, les étendant tous les deux morts sur le coup.

Sur ces entrefaites, le maître de la maison frappa à la porte, mais les militaires ne le connaissant pas, lui dirent qu'ils ne lui ouvriraient que tout autant qu'il viendrait accompagné de l'autorité locale. Il dut, par conséquent, aller chercher le maire, et ne trouvant pas chez lui, il alla chez l'adjoint, qu'il ne rencontra pas davantage; recourant alors au poste de la gendarmerie, on l'assista de deux gendarmes en compagnie desquels il retourna à sa maison, dont la porte lui fut enfin ouverte.

Alors on procéda à la reconnaissance des malfaiteurs qui gisaient sur le sol, et que l'on juge de la stupéfaction de tout le monde, en voyant qu'ils n'étaient autres que le maire et l'adjoint de la localité elle-même.

— Un incident dramatique vient de mettre en émoi toute la haute société de Vienne.

La scène se passe au bal masqué d'un des théâtres de la ville:

Un domino noir, qui accuse une femme grande, svelte, et aussi distinguée dans sa mise que dans ses manières, poursuit depuis un moment un jeune couple amoureux qui, pour se dérober à cette obsession, n'a d'autre ressource que la fuite. Mais, à la porte même de la salle des danses, le domino noir s'approche du jeune homme, lui saisit le bras et lui jette à la figure le contenu d'une fiole de vitriol.

Aussitôt la coupable est arrêtée, son masque arraché, on reconnaît une des plus grandes dames de la société autrichienne, la femme légitime d'un jeune homme; elle venait d'obtenir la veille une séparation judiciaire sollicitée par elle comme une faveur depuis longtemps.

La victime avait à la figure et au cou d'horribles brûlures; un œil a été atteint, par conséquent brûlé; l'autre a été préservé comme par miracle, mais tout le visage restera à jamais défiguré.

Quant au domino, il avait mis dans l'accomplissement de son action une telle précipitation qu'une partie du liquide corrosif s'était répandu sur sa main droite et sur l'avant-bras. Des blessures si graves s'ensuivirent que le lendemain l'amputation a été jugée nécessaire.

Mystère du cœur féminin! Se séparer de son mari pour lui faire payer et payer soi-même si cher une infidélité.

— La cour d'assises de l'Yonne vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité un individu coupable d'assassinat sur la personne de sa femme. Il l'avait tuée de deux coups de pistolet dans la tête, au moment où cette malheureuse sortait furtivement d'un clos, chargée de fruits qu'elle y avait dérobés. Il espérait que la justice prendrait le change et attribuerait ce meurtre au propriétaire volé.

En pareil cas, le premier soin des agents judiciaires appelés sur le théâtre du meurtre est de rechercher la bourre de l'arme, qui fournit souvent d'utiles renseignements. On n'y manqua pas cette fois. Dans l'une des bourres ramassées existait un fragment de couverture de papier à cigarettes où se lisait la syllabe EUR.

La voix publique ayant désigné le mari comme l'auteur probable de l'assassinat, et de sérieux indices corroborant cette accusation, les gendarmes furent chargés de s'assurer de sa personne. Fouillé par eux, il fut trouvé muni d'un cahier de papier à cigarettes, sur la couverture en partie lacérée duquel se lisaient ces mots: *Force, finesse, douc*... Le fragment retrouvé sur le théâtre du crime, dans la bourre d'un des pistolets, achevait le dernier mot et s'adaptait avec une fatale précision à la déchirure... L'assassin n'a pu contredire cet accablant témoignage et a dû faire l'aveu de son crime.

—Une scène de tribunal anglais, racontée par l'*International*:

— Connaissez-vous le plaignant et le défendeur? demande le magistrat à un matelot.

— Le défendeur! fait Jack Tar......Qu'est-ce que c'est que ça, le défendeur?

— Vous devriez rougir de votre ignorance. Un témoin qui vient pour déposer et qui ne sait pas ce que c'est qu'un défendeur! A quel endroit du bateau se trouvait James Shaw, lorsqu'il a été frappé par Simpson?

— En arrière de l'habitacle.

— L'habitacle! Veuillez être plus clair mon ami.

— Vous ne savez pas ce que c'est qu'un habitacle? s'écria Tar en lançant un gros juron; qu'est-ce qui m'a f.... un âne comme ça qui vient pour juger et qui ne sait pas ce que c'est qu'un habitacle!

Mrs Jones parle toujours de l'affection qu'elle porte à ses enfants, ce qui ne l'empêche pas de faire jouer au martinet un rôle beaucoup trop important en matière d'éducation.

Un jour, une de ses voisines lui adresse des reproches sur sa cruauté.

—Moi! ne pas aimer mes enfants! s'écrie Mrs Jones, la larme à l'œil; mes chers petits anges! Vous saurez, madame, que je pousse si loin la sollicitude maternelle, que je ne manque jamais, jamais, entendez-vous, avant de les fouetter....

— Eh bien?

— De leur faire prendre du chloroforme!

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouveau Bill adopté par le Sénat.
Interdiction de Places fédérales pour une catégorie d'Officiers.
Baisse continue du Coton en Angleterre.

Vienne, 22—Le baron de Von Beust, ministre d'Etat autrichien, dit que l'Autriche est en faveur de l'évacuation de la Servie par les forces turques. Quant aux affaires de Crète, le baron dit que la politique du gouvernement est de ne se mêler en aucune manière de la question.

Londres, 22—Le gouvernement anglais projet de publier un Livre Bleu qui donnera un compte-rendu complet du service postal entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Berlin, 22—On a reçu de Vienne la nouvelle qu'on craint sérieusement une levée de boucliers des paysans dans les provinces danubiennes d'Autriche. Nombre d'arrestations ont été faites par les autorités du gouvernement.

Londres, 22—au soir—Consolidés 90 3/4 au comptant. Erie 37 1/4. 5-20, 73 1/2.

Paris, 22—Bons des Etats-Unis 82 1/2.

Frankfort, 22—Bons américains 77.

Passe du Sud-Ouest, 22, 7. P. M.—Le temps est clair et agréable avec une légère brise du N. E.

Le jour de naissance de l'immortel Washington a été dignement célébré à la Passe du Sud-Ouest. Le cutter du Revenu Wilderness, et le navire cutter des E.-U., le schooner Varina, étaient brillamment pavoisés. Le Varina a tiré un salut national à midi. La plupart des navires avaient des guirlandes de pavillons.

Le steamer Fire Queen, expédié pour Liverpool, a traversé la barre à 4. 15. P. M. Ont pris la mer le navire Celeta et barque Wallace. Sont sur la barre, les steamers Alhambra et Concordia et la barque Andes Dora.

En dehors, attendant la marée, le navire Nevada.

Le cutter Wilderness est parti pour la ville à 6 P. M.

Le vent a été si léger aujourd'hui que la plupart des navires qui ont traversé la barre ont jeté l'ancre, attendant la brise.

Memphis, 22—Le temps est clair et les affaires sont actives. On fait toujours des affaires à Memphis. (Heureuse ville!)

Le fleuve monte toujours d'un demi pouce par heure.

Les rivières White et Black sont plus hautes qu'elles ne l'ont été depuis 30 ans. Elles ont inondé les terres basses et emporté les barrières, les moulins, les magasins, etc.

Un magasin à Searly, sur la rivière Black a été emporté avec 30 balles de coton et $5,000 de marchandises.

La basse région est submergée.

Il y a beaucoup de fret pour la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Partis pour la Nouvelle-Orléans, le Continental, le Welcome et le Luminary.

St Louis, 22—Pas de changement pour le tabac. Coton, languissant à 27 1/2 pour le strict Middling. Farine, de $8 25 à $11 40. Maïs, de 83 à 85. Avoine, 69 à 71.

Washington, 22—Le Sénat a passé le bill qui interdit à ceux qui ont eu des places sous le gouvernement rebelle toute place sous le gouvernement des Etats-Unis.

Le Président mettra son veto sur le bill de reconstruction.

Louisville, 22—La rivière est stationnaire. Hausse de 1 pouce depuis hier soir. Ventes de tabac 106 boucauts à $25 40 et $27 50.

Cincinnati, 22—Pas de changement dans le prix de la farine. Maïs 66 à 70. Coton inactif à 29.

Berlin, 22—Le comte Bismark va beaucoup mieux et l'on espère maintenant qu'il se remettra.

Londres, 22—On propose de mettre l'emprunt grec sur le marché.

St-Louis, 22—Un comité du Bureau de Commerce de St-Louis, composé de James, Yeatman et George Partridge, ont adressé au Congrès un mémoire concernant les secours à donner au Sud. Le document expose la situation des planteurs du Sud et la détresse du peuple.

Liverpool, 22 au soir.—Le coton a fermé lourdement avec des prix matériellement en baisse. Ventes 8000 balles. Cours de clôture 13 1/2 à pour le Middling Uplands et 14 1/4 pour le Middling Orléans.

Le marché de Manchester est très lourd pour les céréales. Le maïs a baissé à 37s. 9d. par quartal. Blé américain, 11s 3d. Provisions fermes. Grande baisse sur le saindoux. Pétrole raffiné plus ferme, mais sans changement. Huile de lin, 3 s. 10d.

[Autres Dépêches.]

New York, 22—Une correspondance de Mexico au Herald dit qu'à l'évacuation de la capitale par les Français, Mosquera a proclamé la loi martiale.

Le consul des Etats Unis lui a demandé si les clauses de sa proclamation, qui sont très rigoureuses, s'appliquaient aux citoyens américains, et à cela nulle réponse n'a été faite.

Une dépêche de Washington au Times dit que le comité judiciaire visitera Surratt dans sa prison et recevra telle déposition qu'il voudra faire, au sujet de la complicité de Jeff Davis dans l'assassinat de Lincoln.

S'il dépose, ce sera volontairement, car on ne peut le forcer à témoigner. L'avocat de Surratt lui a conseillé de ne faire aucune déposition.

Washington, 22—Des personnes sont ici pour témoigner sur la restauration des plantations saisies comme propriétés abandonnées aux rebelles pardonnés par le président Johnson dans un temps où les récoltes appartenaient aux fermiers, sans égard pour les contrats, ce qui a causé de grandes pertes aux unionistes.

Liverpool 22 février, midi—Ventes de coton pendant la semaine 57,000 balles. Base du cours d'aujourd'hui 13 3/4 pour le middling upland.

Washington, 22—Une dépêche au Herald dit que le bill de banqueroute est maintenant dans les mains d'un comité de conférence nommé aujourd'hui.

Cairo 22—Il y a eu pluie et neige une partie de la nuit et maintenant il gèle.

New York, 22—Le comité spécial chargé de faire enquête sur la mise en liberté des quatre citoyens de Géorgie, après qu'ils avaient été convaincus de meurtre de trois soldats unionistes, a trouvé que le jugement de culpabilité rendu contre eux était juste, et a condamné leur mise en liberté.

Après la condamnation, le président a commué la sentence de mort en un emprisonnement aux Dry Tortugas. Ils furent transportés au Fort Delaware et relâchés, et mis en liberté sur un writ d'habeas corpus.

Le général Grant est parti hier soir pour l'Ouest. Son absence durera environ deux semaines.

Le 80e des troupes de couleur partira samedi prochain pour la Caroline du Sud, et fera un service dans ce département.

Des avis de Rio Janeiro disent que nombre d'Américains émigrés au Brésil sont forcés de demander l'aumône, faute de pouvoir trouver de l'emploi.

Richmond, 22—Un télégramme transmis par le cable annonce que la *Société générale* de Paris a consenti à fournir 40 millions de francs, demandés par la Compagnie du canal de Virginie.

Louisville, 22 fév—La rivière a monté de 3 pieds et demi dans les dernières 24 heures et monte encore. Le temps est couvert.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 22 février 1867.

Aujourd'hui étant jour de fête, le mouvement n'a pas eu d'importance.—Il y a eu demande modérée de sucre et de mélasse.—Les produits de l'ouest sont restés calmes; il s'est déclaré une baisse dans le maïs, la farine, le bacon et la graisse.—Les ventes de coton n'étaient, à la clôture, que de 3000 balles, à une baisse de 1/2 c.—Le marché a fermé plus facile.—Les transactions de la semaine s'élèvent à 29,150 balles contre 33,300 la semaine dernière.

Le numéraire a manqué d'acheteurs. Le Board de courtiers ne s'est pas réuni. On a vendu, au dehors, $3000 à 138; $7000 à 138 1/4, et $10,000 à 138 1/2. Rien dans l'argent. Les demi-piastres américaines valaient 134 1/2 sur les comptoirs, et les piastres mexicaines 139 1/2 à 140.

La plupart des banques ayant été fermées de bonne heure, il s'est vendu fort peu de change étranger. Les offres et la demande étaient limitées. Les ventes de sterling comprennent 3000 livres en traites connaissements, à 146, 2,000 livres à 146 3/4; 3,000 livres clear à 147; 5000 livres et 8000 livres à 147 1/4; 5000 livres, No 1, à 147 1/2, et 4000 livres à 148 1/4.—Dans les francs, 150,000 et 300,000, en change commercial No 1, à 3.85, une forte somme, à livrer dans une semaine, au même taux et 150,000 à 3 82 1/2. Les affaires n'ont pas eu assez d'importance pour que nous puissions donner des cotes régulières.

Il s'est fait très peu de chose dans le change américain. Les banques ont, de bonne heure, tiré sur New York quelques traites à 1/2 d'escompte.—Le change commercial en vente était limité; les transactions annoncées sont: $50,000 sur New York, à vue, à 3/4 d'escompte et $50,000, à trente jours, en deux traites, à 1 1/2 à 1 3/8. — A la clôture, les cours du change commercial étaient de 3/8 à 3/4 d'escompte à vue, 3/4 à un jour, 1 à 1 1/4 à dix à vingt jours, 1 3/4 à 2 à trente jours et 2 3/4 à 3 à soixante jours.

On n'a pas vendu de bons de la ville,—5 "sixes" de l'Etat de la Louisiane (ancienne émission) se sont vendus à 67 1/2.—Les consolidés sont cotés à 92 à 94 1/2 et les émissions en faveur de chemins de fer à 80 à 82 1/2, suivant les coupons.—Les "sixes" de la Louisiane sont cotés à 68 à 70, les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 76 à 78; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, avec huit coupons échus, à 66 à 68.

$3000 en billets du Trésor de l'Etat se sont vendues à 92 7/8 et $1000 en billets du Trésor de la ville à 98 3/4.—Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 80 à 82 et les billets du Trésor de l'Etat à 92 à 93 cents.

Il ne s'est pas vendu d'actions. Il a été transféré 177 actions, au bureau de la compagnie du chemin de fer de la ville, dans la semaine expirée hier soir. — Nous cotons maintenant les actions de la banque de la Louisiane à $10 à $10 25; celles de la banque de l'Etat de la Louisiane à $34 50 à 35; celles de la banque des Mechanics and Traders (50 payées) à $62 50 à 63; celles de la banque du Canal ($50 payées) à $58 50 à 59; celles de la banque de l'Union à $67 à 67 50, celles de la banque des Citoyens, avec le dividende, à $159 50 à 160 50, celles de la banque de la Nlle-Orléans à $41 à 42, celles de la banque du Sud à $ 96 à 98; celles de la banque des Marchands à $95 à 96; celles de la banque du Crescent City à $39 50 à 40 50; celles de la banque d'Amérique à $136 à 137; celles de la banque First National à $122 50 à 124 50; celles de la banque City National à $118 à 120; celles de la banque Louisiana National à $102 à 103; celles de la compagnie du chemin de fer de la ville à $221 à 222; celles de la compagnie du chemin de fer de la rue St Charles ($43 payées) à $92 à 94; celles du chemin de fer Pontchartrain à $90 à 92; celles du chemin de fer de Carrollton à $53 à $54; celles du chemin de fer de Jackson à $8 50 à $9; celles du chemin de fer des Opelousas à $6 50 à $6 75; celles de la compagnie des Water-Works à $63 à ——; celles de la compagnie du Gaz à $63 à ——; celles de la Presse à coton de la Levée à $80 à $85; celles de la Compagnie d'assurance de l'Union à $66 à $70, celles de la Compagnie d'assurance du Hope à $80 à 81; celles de la Compagnie d'assurance Germania à $34 à $35, celles de la Compagnie d'assurance Nationale à $25 à $26.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi, 22 février 1867.

COTON.—Aujourd'hui, à cause de la fête légale, les affaires de la journée ont été très limitées. La triste teneur des nouvelles de Liverpool jointe au calme croissant qui se fait sentir à New York, ont matériellement contribué à faire traîner le mouvement, et comme plusieurs acheteurs ne voulaient payer que les prix d'hier, le mouvement n'a cessé d'être inactif durant toute la journée, les ventes, à la clôture, ont embrassé à peine 3000 balles, onze courtiers ayant pris part aux affaires. Les prix ont accusé un surcroît de faiblesse, la majeure partie des ventes limitées s'étant opérées à des chiffres de 1/2 et au dessous des prix courants et en conséquence, nous cotons comme suit: ordinaire 27 à 28, good ordinary 28 à 29, low middling 29 à 30 et middling 30 1/2 à 31.

Les ventes durant les trois jours qui viennent de s'écouler ont embrassé 10750 balles, formant un total pour la semaine de 29150 contre 33200 la semaine dernière. Les cotons reçus, proprement dit, durant la semaine dernière—abstraction faite de ceux venus de Mobile, de la Floride et du Texas, lesquels sont compris dans leurs tableaux respectifs—ont embrassé 26786 balles, contre 19830 la semaine dernière, montrant une accroissement de 7956 balles. Les exportations, durant la semaine, ont embrassé 26882 balles, dont 5031 pour le cabotage et 21851 pour les ports étrangers.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1866	102,002
Reçu aujourd'hui	8025
" précédemment	576494
	584319
	686601
Expédié aujourd'hui	
" précédemment	
	430763
Stock en mains à bord de navires non expédiés	216838

SUCRE ET MÉLASSE—Les envois de sucre et de mélasse qui nous arrivent en ce moment sont faibles, mais la demande en est peu active, et de plus, nous avons à annoncer un marché calme et qui fléchit. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 300 boucauts de sucre et 200 barils de mélasse à 12 1/8 la livre de sucre fair, 14 cts pour le strictement prime à choix et 14 1/4 cts pour le jaune clarifié. 72 cts le gallon de mélasse fondue et fermentée, 74 à 75 cts pour la prime fermentée, 77 à 78 pour la prime, 80 cts pour la strictement prime et 81 cts pour la choisie. Il a été vendu à des conditions privées, deux chargements de mélasse de Cuba. Les ventes faites durant la semaine ont embrassé 1500 boucauts de sucre, 1000 barils de mélasse. Reçu durant la même période 1544 boucauts de sucre et 1082 barils de mélasse. Exporté 29 boucauts de sucre, 690 barils de mélasse.

TABAC—Il n'y a seulement en mains que quelques centaines de boucauts de tabac de la vieille récolte, ce qui est cause que les acheteurs n'ont que bien peu de marge pour opérer. Le tabac de la nouvelle récolte est achevé aussitôt arrivé, et les quelques bouc. qui en ont été reçus ces jours derniers ont déjà changé de mains.—Nous avons pris note de la vente, aujourd'hui, de 15 boucauts, Nous répétons, mais à titre de référence, nos cotes précédentes:

Inférieur et tige de rebut, léger et lourd, 2 à 4 cts, bon 4 à 5 cts, inférieur à commun leaf 6 à 7 1/2 c, medium leaf 7 à 9 cts, fair 9 à 11 cts, du 12 à 15 cts, choice sélection, cutters et balers 15 à 20 cts la livre. Ventes durant la semaine, 110 boucauts. Arrivages 70 boucauts Exporté 747.

FRET—Calme, mais stable. Les taux sont: 1c par livre de coton sur vapeurs pour New York, 1 1/2 d sur steamers pour Liverpool, 7/16 d sur voiliers pour Liverpool et 1 1/2 pour le Havre.

CAFÉ—Le marché est calme, mais stable et ferme. Des ventes de premières mains se font moyennant 18 1/2 cts la livre, en or, pour le Rio good fair. Les commerçants en obtiennent 25 à 27 —cts la livre, en monnaie courante pour le Rio fair à prime.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS.—Il est arrivé ici, depuis hier, deux steamers venant de l'Ouest, apportant des chargements de produits assortis.

FARINE—Un accroissement effectué dans les arrivages d'envois, ce matin, a causé une certaine dépréciation sur le marché, tout en affaiblissant les prix de l'article. La demande n'est que locale et les ventes principales, aujourd'hui se sont bornées à 900 barils, dont 150 de superfine à $11 50, 150 do—article pour ce qu'il vaut —$11, 440 do à $13 50, 40 extra de choix à des conditions privées et 100 à $16 50 le baril. Les ventes de la semaine ont formé un montant de 10,000 barils. Importé 16098 exporté 3031.

MAÏS—Le marché est calme mais ferme. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 4400 sacs dont 4300 de jaune mélangé et 2000 do à $1 12, 6,0 de blanc à $1 17 1/2 le boisseau.—Ventes de la semaine 84,000 sacs, arrivages 132,832, exporté 15,304.

AVOINE—Rare et en demande. Ventes, aujourd'hui de 1900 sacs dont 150, 20, 250, 700 et 400, le tout à $1 le boisseau. Ventes durant la semaine 29100 sacs—Importations, 10,660—exportations 1484.

SON—Le son est calme, mais les prix de l'article sont sans changement. Ventes de 400 sacs à $2 les cent livres. Ventes durant la semaine 3500, arrivages 3114.

FOIN—Les approvisionnements de foin sont faibles et l'article en demande. De petites ventes s'en font au commerce à $37 50 à $38 la tonne de prime de l'Ouest. Arrivé durant la semaine 1918 balles.

BACON—Les approvisionnements de bacon sont faibles, et la demande ne se fait que pour le détail à 11 à 11 1/2 cts la livr. d'épaules, 12 1/2 les côtés osseux, 13 1/2 cts les côtés désossés et 18 à 18 1/2 les jambons curés au sucre.

PORC—Le marché continue à être calme.—Hier, sans avis préalable, il s'est vendu de mess à $21 75 le baril, et on nous a appris qu'on aurait pu en acheter à ce prix, aujourd'hui, quoiqu'on en ait vendu un lot de 63 barils au débarcadère à $22. Ventes en détail à $22 25 et $22 50. Montant des ventes durant la semaine 2500 barils. Arrivages 6492. Exporté 245.

SAINDOUX—Les prix de l'article ont baissé à cause de la force des envois qui nous en arrivent et du calme qui règne en ce moment sur le marché. Hier, sans avis préalable, 250 barillets de prime se sont vendus à des commerçants à 14 1/2 cts la livre. Offres faites, aujourd'hui, à 14 1/4 cts. Le saindoux en tierçons est coté à 12 à 12 3/4 cts. Reçu durant la semaine 844 tierçons, 2096 barillets. Exporté dans le même laps de temps 1600 barillets.

CHANDELLES DE STAR—La demande de l'article est limitée et elle est remplie à 16 1/2 cts la livre de chandelles de 14 onces, 17 1/2 cts pour celles de 13, 20 cts pour celles de 14, et 22 cts pour celles qui portent le poids plein.

DIVERS—Les pommes abondent et sont calmes; elles se vendent $3 à $4 50 le bar, les pommes de terre $2 50 à $3, les oignons $4 50 à $5, les poules $5 à $5 50 la douzaine, les dindes $15 à $18, les oies $7 à $8 la douzaine, les œufs $.0 à $22 le baril.

PROVISIONS NAVALES—Le marché manque d'esprit de térébenthine en premières mains. L'article en secondes mains commande 85 cts le gallon. La résine est rare, mais calme, la récolte de cet article est en presque totalité arrivée et les prix en sont très fermes. Elle est tenue à $2 25 à $6 pour le No 1, $5 pour le No 2 et $4 à $4 50 pour le No 3.

VIANDE VERTE—Il s'est vendu 143,000 livres de l'article,—tous les envois reçus durant les trois jours qui viennent de s'écouler—à 8 3/4 cts pour les épaules, 9 3/4 cts pour les côtés et 9 1/2 c. pour les jambons.

PEAUX—Les approvisionnements de peaux sont faibles, mais le marché est calme. Nous cotons les sèches du pays à 13 à 14 1/2 cts, les vertes 10 1/2 cts la livre.

LAINE—Un lot de 7000 livres de laine a été acheté hier à des prix courant dans le sens de nos cotes: laine pleine de glouterons 12 à 15 cts, do de la Louisiane 15 à 20, do du Texas, 23 à 28, do lavée 35 à 40 cts.

RIZ—Les approvisionnements de riz de la Caroline et de l'Inde sont rondes et ces qualités sont en bonne demande. Les meilleures grades de la Louisiane sont rares et aussi en demande et leurs prix ont haussé de 1/2 cts la livre. Nous cotons celui de la Louisiane à 9 à 11 1/4 c, celui de l'Inde 9 à 9 3/4, de la Caroline 11 à 12 3/4 cts.

BEURRE—Abondant et calme, tant celui du Nord que celui de l'Ouest. Nous cotons le beurre du Nord 40 à 46 cts et celui de l'Ouest 20 à 35 cts la livre.

FROMAGE—Il n'y en a pas beaucoup sur le marché. Approvisionnement rond et demande active à 18 à 19 cts pour le fromage de l'Ouest 15 à 20 cts pour celui du Nord et 20 à 21 cents pour le Dairy anglais.

SEL—En ce moment, le stock de sel nouveau est très faible, l'approvisionnement de vieux est rond. Nous cotons le vieux, par cargaisons à $1 52 1/2 à $1 55, le nouveau $1 74 à $1 77 1/2. Le nouveau se vend par placement à $1 90 à $1 95 pour le fin en entrepôt, et en magasin $2 à $2 05. Le gros en entrepôt $1 85 et en magasin $1 90 à $1 95.

HUILE DE CHARBON—La demande pour le commerce par placements est active à 62 1/2 à 68 cts pour l'article en baril et en cans 70 à 75 cts.

BŒUF—Le bœuf mess du Texas se vend en détail $15 à 16.

HUILE DE GRAISSE—Calme à $1 à $1 10 le gal. pour la pressée en automne et $1 15 à $1 25 pour celle de l'Ouest.

FARINE DE MAÏS—Commande au débarcadère $5 75 à $6 le baril.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 22 février 1867.

Arrivé, dans la semaine — 1669 bœufs du Texas, 325 bœufs de l'Ouest, 907 veaux et veaux d'un an, 1164 cochons, 286 moutons et 23 vaches à lait.

Vendu—1476 bœufs de Texas, 281 bœufs de l'Ouest, 621 veaux et veaux d'un an, 730 cochons, 1060 moutons et 31 vaches à lait.

A vendre—414 bœufs du Texas, 140 bœufs de l'Ouest, 272 veaux et veaux d'un an, 1412 cochons, 268 moutons et 46 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net,	—	à	— 13
do de 2me qualité, do	—	à	— 12
Bœufs du Texas, de choix, par tête	60	à	75 00
do de 2me qualité, par tête	35	à	50
do de 3me qualité, par tête	20	à	30
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	—	à	—
do du pays do	10	à	11
Moutons du Texas, en lots, par tête	4	à	6 00
do de choix, par tête	—	à	—
do de l'Ouest, choix par tête	15	à	—
Vaches à lait, de choix, par tête	—	à	100 00
do de 2e qualité, par tête	50	à	60 00
Veaux, par tête	5	à	15 00
Veaux d'un an, par tête	10	à	18 —

Loge à vendre.

A CÉDER immédiatement, pour les représentations du mardi et du samedi, pendant le reste de la saison une excellente loge grillée de première du théâtre de l'Opéra. Pour les conditions, s'adresser au bureau de l'ABEILLE.

Marié, le 18 du courant, par le Rév. Père Turgis, F. A. LUMINAIS à Mlle LOUISE ANNA DELÉRY, tous deux de cette ville.

Décédé à minuit et demi, HENRI-ANTOINE THÉARD, à l'âge de cinq ans et quelques mois, fils de J. Camille Théard et de L. Joanna Barry. L'enterrement aura lieu aujourd'hui 23 février. Le convoi partira de la demeure de son père, 190, rue Claiborne, près Dumaine, à quatre heures et demie après midi. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

Décédé, hier, à 11 heures du matin, SAMUEL JOBSON, âgé de 28 ans, natif de la Louisiane, membre de la Société des Fils de la Louisiane et du 25me Régiment de la Louisiane, C. S. A.

Ses amis et connaissances, les membres de la Société des Fils de la Louisiane, et aussi ses compagnons d'armée, sont invités à assister à son enterrement, qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, No. 46 rue des Français.

Salle de la Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 23 février 1867.

Les membres de cette Société sont priés de se réunir à leur Salle, encoignure Grands Hommes et Champs Elysées, cette après-midi, à 3 heures et demie, afin d'assister à l'enterrement de notre frère SAMUEL JOBSON.

Par ordre du Président, N A LLAMBIAS.
A. BARBIN, secrétaire.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ U∴

La Resp∴ Log∴ Los Amigos del Orden No 5 y el Sob∴ Cap∴ Mr. Cruz del Mismo No 1,

Se reuniran sus faits, hoy á las tres de la tarde en el local de sus sesiones Perseverancia No 4, calle de Sn. Claude, entre Sn Felipe y Dumaine, para asistir á los funerales de nuestro Q∴ H∴ finado FRANCISCO YBAÑEZ, y acompañar sus restos mortales a su última morada quedan convidados igualmente los HH∴ de las Hau∴ Log∴ del Or∴ de N. Orleans, 18 D∴ D∴ 120 M∴ M∴ A∴ D∴ L∴ 5627, E∴ V∴ 23 febrero de 1867.

Por orden de la Resp∴ Log∴
GAETANO PAZ, Couto Srio∴.

SERVICE FUNÈBRE

Un service funèbre sera célébré à l'Eglise St Augustin, LUNDI, 25 du courant, à huit heures du matin, en mémoire de feu P. P. LOBIT. Les amis et connaissances des familles Lobit, Gosselin et Charpantier sont respectueusement invités à y assister.

De la part de sa famille.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré, samedi, 23 courant, à 8 heures du matin, à l'église Saint-Augustin, pour le repos de l'âme de dame veuve J. L. GRASS, née Victorine Espinosa. Les parents, amis et connaissances des familles Grass, Aleix, Bayle, Bernard et Martinez sont priés d'y assister.

De la part de ses enfants. 20 fév—3t

CÉLÉBRATION
Du Trente-Cinquième Anniversaire
du
Collége Commercial de Dolbear.

PROGRAMME.
—Musique—
Prière
Discours et distribution de diplômes, par le Président.
Discours à la classe des gradués, par le Rev Dr. Palmer.
—Musique—
Discours d'adieu, par George A. Jones, de l'Alabama.
—Musique—
Discours d'anniversaire, par l'Hon. Chas. Gayarré.
—Musique—
Bénédiction.

—Comité d'arrangement—
Pour la Faculté.
George H. Brackett, C. W. Stickney
Professeur de mathématiques. Professeur d'anglais.
Pour les élèves.
George A. Jones, J. Warren Mayfield.
[illegible]

—Comité d'invitation et de réception—
[illegible]

Le 26 Février 1867, à 7 heures du soir.
[illegible]

Société des Ouvriers Tailleurs de la Nouvelle-Orléans.

Les membres et membres qui ont [illegible] le DIMANCHE, [illegible]

Par ordre du président
G. WIEMANN, secrétaire.

AVIS.
Inauguration de la Nouvelle Salle d'Orléans.

[illegible]

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

La Resp∴ L∴ PERSÉVÉRANCE No 4 [illegible] CE SOIR [illegible]

E. MARC, Grand Secrétaire.

Vin de Sherry. Vin de Sherry.

REÇU [illegible] de Sherry, de la marque bien connue [illegible]
A vendre par CÉSAIRE FASSY
[illegible]

A VENDRE

UN CHANTIER DE BOIS faisant de bonnes affaires [illegible] M. DUCOS.
Au Café du Marché Dryades.

PENSIONNAT ET EXTERNAT
(ANGLAIS ET FRANÇAIS)
DE DEMOISELLES

Mme J. L. BRAND a pris à bail la vaste et belle maison No 7, de la rue Prytania [illegible]

INSTITUTION AUDUBON
Pour les deux sexes,
DIRIGÉE PAR A. DARROT,
137......Rue Dumaine......137,
Entre Bourgogne et Rampart.

UN professeur d'hébreu et d'allemand est attaché à l'institution.

Enfant perdu.

A disparu de chez ses parents, le 21 de ce mois, à environ dix heures du matin, un JEUNE GARÇON âgé de 4 ans, du nom de VINCENT MARIANI [illegible]

Perdu ou Volé.

UN BILLET tiré par JOSEPH SCHNEIDER, daté du 8 ou du 1 septembre, payable soit demande, à l'ordre de BERTRAND DUCHÊNE, pour la somme de $1,600, ayant été perdu ou volé, le public est prévenu de ne pas le négocier, attendu que le paiement en a été arrêté.

Bertrand Duchêne,
Près les Casernes des Etats-Unis, Troisième District.

A LOUER.

La MAISON en briques, en bois double et à étage, Nos. 284 et 286 de la rue des Ursulines, entre les rues Derbigny et Roman. Le premier corps de logis 5 chambres et le second 10 chambres. Livraison le [illegible] S'adresser à
H. M. ROBINSON,
Courtier de Propriétés Foncières,
Commercial Place, No 24.

Demande de Maison.

On désire acheter comptant une PETITE MAISON, avec un ou deux arpents de terre, dans une partie quelconque du Deuxième ou du Troisième District. S'adresser à
H. M. ROBINSON,
Courtier de Propriétés Foncières,
Commercial Place, No 24.

A vendre,

Une belle résidence ayant toutes les améliorations modernes [illegible] rue St-Philippe. S'adresser à MM. Heerman & Kingston, encanteurs, No 16 rue Carondelet.

Cavalcade du Mardi-Gras.

UNE grande cavalcade s'organise en ce moment pour le MARDI-GRAS (5 mars). Les jeunes gens [illegible] DIMANCHE, 24 courant [illegible] QUATRE à CINQ [illegible] La cavalcade se composera seulement des personnes qui se feront inscrire.

Liquidation sans réserve.

LE soussigné désirant quitter les affaires, prévient le public qu'il vendra son stock de MARCHANDISES SÈCHES et d'HABILLEMENTS [illegible]
GEO PITALUGUE.
No 77, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale.

Le Dr GEUTEBRUCK

DE retour du Mexique aux Etats du Sud où il a exercé sa profession avant et pendant la guerre, offre respectueusement ses services comme médecin, chirurgien etc., au public de la Nouvelle-Orléans.

Références—Ses diplômes d'Allemagne, du Mexique et des Etats-Unis.

Il donne des consultations en allemand, en anglais, en français et en espagnol.

Consultations gratuites, pour les pauvres, de 1 à 2 heures de l'après-midi.

Rue Bourbon No 18, près Canal.

Grande Compagnie d'Assurance du Sud et de l'Ouest, contre les incendies, les risques de mer et les accidents.
BUREAU, rue CARONDELET, No 21,
Nouvelle-Orléans, 22 février 1867.

UNE élection, par les actionnaires, de quinze Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la charte, au bureau de la Compagnie, le SAMEDI, 4 mars 1867.
C. WILLIAMS, secrétaire.

Cerises, Vinaigre, Champagne.

40 CAISSES cerises à l'eau de vie,
6 barils vinaigre blanc,
100 paniers champagne Impérial "Drouet",
En débarquement des navires "Alert", de Bordeaux, et "Marcia C. Day", du Havre, à vendre par
PAUL ADOUE & CO.
39, rue Toulouse.

RESTAURANT ET BAR-ROOM à Vendre
Mobile (Ala)

Un magnifique RESTAURANT FRANÇAIS, avec ou sans un des bar-room, le plus populaire et mieux situé de Mobile [Ala].

Vendu seulement pour cause de départ. S'adresser, par lettre ou en personne, à M. GUION, Opal Restaurant, Mobile [Ala.].

Salle d'Escrime,
TENUE PAR MM. ROSIÈRE et GAMACHE,
RUE CONTI,
Entre Royale et Passage de la Bourse.
Au-dessus du magasin de liqueurs.

LEÇONS depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures du soir.

BODET & GUEYDAN FRERES.

Grande Vente au Rabais.
POUR CAUSE DE CHANGEMENT DE LOCAL.

Liquidation du Stock de détail
A 25 POUR CENT
AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT!

DEVANT cesser les affaires de détail et transférer notre établissement à une nouvelle bâtisse du No [illegible] Vieille Levée, entre Bienville et Douane [illegible]

No 41, rue de la Vieille-Levée.

Entre Bienville et Douane [illegible]

MARCHANDISES
DE
PRINTEMPS,
EN GROS ET EN DÉTAIL.

PEPIN, TURCOTTE & JUSTUS
131...Rue du Canal...131

REÇU par les steamers GLADIATOR et ALHAMBRA, de Liverpool, et par les derniers arrivages de New York, des marchandises nouvelles, que nous offrons à des prix excessivement réduits:

MOUSSELINES, MULLS, NANSOOKS, PERCALES, JACONAS, JACONAS IMPRIMÉS, BRILLANTÉS, TARLATANES, MOZAMBIQUES, BAREGES, BAREGES GRENADINE, DESINDES, BATISTES FIL, BATISTES IMPRIMÉES, BOMBAZINE, PIQUÉS, ALPACAS RAYÉS ET A CARREAUX, ALPACAS IMPRIMÉS, TAMISE, TOILE DU NORD, GINGA FIL, COURTEPOINTES, BOBINET, BRIN FIL, MOUSSELINE DAMASSÉE pour Rideaux, SERVIETTES, NAPPES ET SERVIETTES, ESSUIE MAINS HUCKABACK, OUVRÉ HUCKABACK, TOILES D'IRLANDE, TOILES A CALEÇONS, TOILES FRANÇAISES, TOILES IMPRIMÉES pour devants de Chemises, MOUCHOIRS, BAS, CHAUSSETTES, ETC. ETC.

Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

BUREAU DU SURINTENDANT GÉNÉRAL
Nouvelle-Orléans, Le 15 février 1867.
Notice Spéciale.
[illegible]
J. S. WILLIAMS
[illegible]

Grande Nouveauté.
PAPETERIE RISTORI!
[illegible]
$1 50 la boite,
[illegible] CHARMANT PORTRAIT de la [illegible]
A LA PLUME DE BRONZE,
64, rue Bourbon.
GROS ET DÉTAIL.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
[illegible]

AVIS.
[illegible]
BUREAU PRINCIPAL—Rue Bourbon, No 55, près St Louis.
DE POMPES FUNÈBRES—Rue des Marais, No 39, entre les rues Douane et Bienville.
ÉCURIES—Rue Toulouse, No 122.
G. & ST. F. CASANAVE.
Nlle-Orléans, 20 février 1867.

A vendre pour cause de départ.

UN CAFÉ RESTAURANT situé dans une bonne position [illegible] Claiborne Market Exchange, encoignure Palmyre et Claiborne.

Nouveaux Articles de Fantaisie
DONT L'OUVERTURE VIENT D'AVOIR LIEU
Au No 57 de la rue Royale.

UN assortiment de NOUVEAUTÉS DE PARIS [illegible] UNE GRANDE VARIÉTÉ D'EVENTAILS [illegible] FLEURS, SATIN, IVOIRE [illegible] BOUCLES DE CEINTURES [illegible] COLLIERS PERLES [illegible] BOUCLES D'OREILLES BROCHES et BIJOUTERIE EN JAIS, BOUTONS DE CHEMISES et ÉPINGLETTES D'ÉCHARPES. Derniers genres [illegible]

Le tout se vend à très bas prix au comptant, pour clôre une consignation, par
J. DERRES, Jr.,
Rue Royale No 57.

SERVEZ-VOUS DU

FOURNEAU DE CUISINE DIT
"CHARTER OAK,"
Et auquel le ruban bleu a été décerné.

La médaille d'or lui a été décernée à la dernière Foire (1866) de l'Etat de la Louisiane.

UN BON FOURNEAU DE CUISINE

Est un des plus nécessaires articles de ménage et, si l'on s'en sert convenablement, c'est pour tous les membres de la famille, une source de santé, de confort et de bonheur.

Vous économisez le temps et l'argent, vous évitez les ennuis que vous causent les délais aux heures des repas, vous avez tous ces avantages en employant le

Fourneau "Charter Oak" de cuisine.

Plus de 10,000 de ces célèbres fourneaux sont employés à la Nouvelle-Orléans; ils ont tous été vendus pleinement garantis et on pourra en juger dans toutes les maisons où ils se trouvent.

Le fourneau perfectionné à dessus prolongé.

N'a qu'un éteignoir, il est si simple qu'un enfant peut le faire fonctionner. Il y a un grand four, il cuit d'une manière plus uniforme, il est plus lourd qu'aucun four neuf de la même grandeur.

La bouilloire réservoir d'eau chaude

Fournit constamment de l'eau chaude et plusieurs heures après que le feu a été éteint—sans combustible en plus. C'est une preuve de l'économie.

Le gril réflecteur

Employé tout d'abord dans le "Charter Oak" et que n'a aucun autre fourneau, est ce qu'il y a de mieux pour griller la viande et la volaille [illegible]

Le compartiment chaud

On la viande et la pâtisserie restent chaudes pendant des heures, obvie aux retards, met la cuisinière à même de donner une plus grande variété de pain, au dessert plus rapide et plus chaud.

Le Fourneau "Charter Oak"

Cuit un tiers de plus et consomme 25 pour cent de combustible de moins qu'aucun des fourneaux actuels.
RICE BROS & CO.
Rue du Camp Nos 19 et 91, et rue des Magasins No 565, ENTREPÔT—Rue Julia Nos 67 et 69.
Agents pour la vente en Louisiane.

Marchandises Nouvelles
DE
PRINTEMPS.

F. G. BARRIÈRE & Co.
135......RUE DU CANAL......135

Nous venons de recevoir par les derniers arrivages, et nous continuerons à recevoir pendant la saison, une grande variété de MARCHANDISES DE PRINTEMPS sur lesquelles nous appelons l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne. Notre stock se compose des articles suivants:

TOILES d'Irlande, 4/4, de Coutras, de Paris, à caleçon, à taies d'oreiller, toutes largeurs, DAMASSÉ FIL, 4/4 à 10/4, NAPPES damassées de 5/4 à 10/4, et SERVIETTES, bords couleurs, SERVIETTES, ESSUIE MAINS Huckaback, OUVRÉ Huckaback, TOILE à torchon, à carreaux, couleur, COURTEPOINTES 10/4 à 13/4, pour enfants, BOBINET uni et façonné de 20 à 120 pouces, pour moustiquaires, MOUSSELINE damassée 4/4, 5/4 à 6/4 pour rideaux, à moustiquaires, BRIN FIL à carreaux, COUVERTURES de lit, DESINDES unis et à carreaux, PERCALES françaises, PIQUÉS blancs et jaunes imprimés, BRILLANTÉS français, JACONAS blancs et anglais imprimés, ORGANDIES, BATISTES imprimées, TOILES pour chemises,

—Articles Blancs.—
MULLS & NANSOOKS anglais et français, JACONAS rayés et à carreaux, NANSOOKS do, MOUSSELINES françaises 4/4, 5/4, 6/4 et 8/4, MULLS suisses, MOUSSELINE rayée, PERCALE croisée et rayée de l'Inde, BRILLANTÉS, TARLATANES blanches et couleur, BAREGE GRENADINE couleur (nouveau genre), ALPACAS à carreaux et rayés, do imprimés, MOZAMBIQUES, BAREGES GRENADINE brodés et rayés fond noir, GRENADINES, MOUSSELINES DE LAINE, 4/4 à 6/4, TAMISE, BOMBAZINE, ALPAGA noir 4/4 à 6/4, SOIE noire (des meilleures fabriques), do couleur, à grande variété, MOUCHOIRS ourlés et rayés pour dames et messieurs, BAS et CHAUSSETTES, une grande variété pour dames, enfants et messieurs.

Nous vendrons tous ces articles aux prix les plus réduits. Venez et examinez par vous-mêmes.
F. G. BARRIÈRE & CO.
135 Canal.

PAPIER PEINT!
PAPIER PEINT!

Hébert & Escousse,
18 RUE DE CHARTRES.

[illegible] PAPIER PEINT [illegible]

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.
Depuis 25 cents [illegible]

PAPIERS PEINTS AMÉRICAINS.
Depuis 15 cents [illegible]

AVIS.
[illegible]
LOUISA ANDERSON,
Administratrice.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.
MESSIEURS [illegible]
L. ROUÉ, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 18 février 1867.

A vendre,
L'INSTALLATION d'un magasin situé à l'angle des rues Chartres et Hôpital.

ATTENTION!
[illegible]
Mme HENRY W. CONNER.

Tabac de la Havane.
5 BALLES tabac de la Havane pour capes, de tripes [illegible]
LEVEQUE & VELASCO,
No 65 rue Vieille Levée.

Sucre. Sucre.
50 BOUCAUTS Sucre Muscovado, fully fair, [illegible]
A. H. D'MEZA.

FARINE
De Pierce & Dwight,
SE LEVANT D'ELLE MÊME.

N'employez pas de levain, de soude ou de sel.

Economisez le temps et le travail. [illegible] froide et cuit immédiatement. [illegible]

Demandez un paquet de 6 livres à votre épicier.
A vendre, en gros, au
No 99 de la rue des Magasins.

Genièvre de Hollande.
REÇU par le navire suédois "Imaan" du Havre—15 demi-pipes véritable Genièvre de Hollande.
Et à vendre par
J. B. PREAU,
60, rue de la Douane.

Moutarde. Moutarde.
REÇU par navire "Happy", de Bordeaux—50 caisses Moutarde, qualité supérieure.
A vendre par J. B. PREAU,
60, rue de la Douane.

DEPOT DE CIGARES.
LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a transféré son dépôt de cigares du No 52 au No 80, rue Carondelet, encoignure Union.
Nouvelle-Orléans, 17 février 1867.
F. A. GONZALES.

Cigares de la Havane.
TROIS CENT MILLE cigares, des marques les plus célèbres, tous garantis importés, à vendre par
F. A. GONZALES,
Encoignure Carondelet et Union.

Cigarettes La Honradez.
QUINZE MILLE paquets véritables cigarettes La Honradez, à vendre par
F. A. GONZALES,
Encoignure Carondelet et Union.

Tabac en feuilles de la Vuelta Abajo.
SOIXANTE balles capes et tripes, à vendre par
F. A. GONZALES,
Encoignure Carondelet et Union.

ENTREPOT DE TAPIS DU SUD.
Rue du Canal, No 139,
A une porte de la rue Bourbon, au premier.
JE viens de recevoir un très fort stock de Nattes blanches et en couleurs, Tapis, Corniches dorées [illegible]
E. BOUTREUX. H. R. BONNEVAL, Agent.

THOS. B. BODLEY & Co,
MARCHANDS DE
Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de
MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAÏS,
MACHINES A CARDER LA LAINE,
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES A BANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS,
constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins maïs et à farine, patentés de Coleman.
THOS. B. BODLEY & Co,
Rue Perdido, No 9,
à côté du Masonic Hall.

Eau-de-Vie de Cognac,
DE M. CASTILLON Jne.
4 Quarts de pipe FINE CHAMPAGNE, 1815,
4 do do do 1825.
En débarquement de l'ALERT, de Bordeaux.
A vendre par
W. F. VREDENBURGH & SON,
17, rue St Louis.

Genièvre de Hollande.
10 pipes de la célèbre marque de "STEAMBOAT" de Ryneboek.
En débarquement du MARCIA C. DAY, du Havre.
A vendre par
W. F. VREDENBURGH & SON,
17, rue St Louis.

ETOFFES DE PRINTEMPS
POUR
TAILLEURS.

POINTILLÉS SOIE,
BATISTE DE LAINE,
DRAP D'ÉTÉ,
ALPACA 54 pouces,
TAMISE DOUBLE,
GRAIN DE POUDRE,
COUTILS et DUCKS ANGLAIS,
Do do FRANÇAIS,
COUTIL GRIS FOUGÈRES,
FIL D'EPREUVE,
PIQUÉ ANGLAIS,
PIQUÉ FANTAISIE.
J. LEVOIS & CO.,
Encoignure Canal et Bourbon.

GRAND ENTREPOT DE TAPIS
VENTE DE CLOTURE.
M. R. HAGGERTY,
133......RUE DU CANAL......133

Stock de MARCHANDISES SÈCHES (de printemps) de France, d'Angleterre, d'Irlande, d'Ecosse, de Suisse, de Belgique et de Saxe.

Vente d'ouverture de Marchandises de printemps, pour clôre de suite.

Venant d'être reçu par les steamers "Alhambra" et "Gladiator" de Liverpool, et la barque "Uwah" du Havre, le plus grand stock de MARCHANDISES DE PRINTEMPS qui ait jamais été importé par une maison de détail de cette ville. L'attention des acheteurs est appelée sur ces articles qui sont réellement magnifiques.

Regardez les prix avant d'acheter ailleurs.

JACONATS français, ORGANDIS français, PERCALES françaises, MOZAMBIQUES françaises, LINOS français, BAREGES BRODÉS français, GRENADINE noire, BRODÉE en couleurs, GRENADINES, LAINES, PLUMATIS, GRENADINE, LAINES, PEKIN broché, LINOS, PEKIN imprimé, CHINE MOIRE, 2,500 pièces BAREGES assortis, PLAIDS, CHINE brodé, broché, imprimé, à dessins, &c., &c., BAREGE à fond noir brodé en couleurs, BAREGES à fond blanc brodé en couleurs, TISSUS GRENADINES, BAREGE anglais, DENTELLES Cluny, VOILES dentelle Cluny, POINTS dentelle, ROTONDES pour demoiselles, POINTES Chantilly, CHALES Grenadine, Anglais et Duc, CHALES barège, DENTELLES valenciennes, DENTELLES et ENTREDEUX guipure, BANDES mousseline brodées, BORDS et ENTREDEUX jaconat et mousseline suisse, MOUCHOIRS batiste brodés, GANTS peau de chevreau, RIDEAUX dentelle, MOUSSELINES broché Jacquard, MOUSSELINE suisse, 6/4, 8/4, 10/4 pour chaises et robes

600 pièces BOBINET 9/4 et 108 pouces. L'attention spéciale des familles est appelée sur ce dernier article, il est d'un tissu durable extrêmement fin, semblable en qualité à ceux qui étaient importés avant la guerre.

ARTICLES EN TOILE, de toute espèce.

SOIERIES—Un très joli stock de SOIERIES noires et en couleurs.

SATINS—MARCELINES, FOULARDS, BOMBAZINES.

1,000 DEVANTS DE CHEMINÉES anglais, de Crewel, nouveau dessins.

COUVERTURES de tables et de pianos, COURTEPOINTES en piqué.

COUVERTURES anglaises, FLANELLES anglaises et FLANELLES dites Welsh, FLANELLES gaze et coton, 4,000 douzaines BAS et CHAUSSETTES anglais et allemands, et pour les demoiselles et les enfants. BAS en fil de Lisle.

1000 pièces DAMAS tout laine, et coton et laine, à fils doubles.

Un choix complet d'ARTICLES DE MENAGE

Les acheteurs sont invités à venir examiner ce beau stock, qui sera vendu à bon marché et vite, débarrassé.
M. R. HAGGERTY,
Rue du Canal No 133
Bâtisse Touro.

Grand Magasin de Toiles.
VENTE DE CLOTURE.
Importation directe.
M. R. HAGGERTY,
133......RUE DU CANAL......133
Venant d'être reçu par les steamers Alhambra et Gladiator:

[illegible] pièces TOILE d'Irlande [illegible], BATISTES imprimées, TOILES, DAMASSÉ, MOUCHOIRS batiste assortis, DAMAS, SERVIETTES, NAPPES, TOILES, BRITANNIAS, ESTOPILLAS, BATISTES fil, TOILE à drap, COUVERTURES de tables et de pianos, bords rouges, TOILES françaises à chemises, DEVANTS DE TOILE, COUTILS blancs, DUCK fil blanc, COUTILS fantaisie à raies, LINGE DE TABLE, en damas, HUCKABACK à serviettes.

Et un assortiment complet de tous les articles de marchandises sèches.

Des avantages extraordinaires seront offerts aux marchands et aux planteurs qui sont spécialement invités à venir s'assurer des prix avant de faire leurs achats ailleurs.

500 pièces TOILE épaisse 10/4, de 36 yardes, pour familles, article pur, blanc, à $19 la pièce.

50 pièces TOILE extra épaisse à draps, garantie pur fil, à $1 15.
M. R. HAGGERTY,
Rue du Canal, No 133.

A. CASTAING,
ARCHITECTE & CONSTRUCTEUR.
51......Passage de la Bourse......51

AU PUBLIC.
Au Commerce de la ville et de la campagne.

RECEVANT constamment en consignation, des fabricants de New York, Boston, St Louis, Cincinnati, Louisville et autres villes, et des fabricants d'Europe, des MEUBLES de toute espèce, des CHAISES de tous les genres et modèles, des GLACES FRANÇAISES de tous les genres et modèles.

Des PIANOS qui ont remporté les prix et surtout de la fabrique de pianos de St Louis.

Nous appelons l'attention du public, celle du commerce de la ville et de la campagne sur notre grand stock que nous offrons à des prix réduits. On est invité à venir l'examiner avant de faire des achats ailleurs.

Nous recevons des marchands, des ordres pour des meubles à recevoir directement des manufactures.

Les fabricants de pianos de St Louis garantissent une durée de cinq ans pour chaque instrument qui nous vendons.

MONTGOMERY BROS & Co.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
Marchands de meubles en gros et en détail et seuls agents de la manufacture de pianos de St Louis.
Bureau, rue du Camp, No 87.

AVIS.
On demande chez Madame MEUNIER rue Royale, 71, plusieurs demoiselles de vente.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
Cabinet et domicile, No 18, rue Dauphine, deux mois à après la rue du Canal, près de Lopez.
Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

EXTRACTION DES DENTS SANS DOULEUR ET SANS DANGER.
LE DOCTEUR L. DUPERRON, Dentiste, peut être consulté tous les jours à son cabinet rue Bienville, No 66, encoignure Royale pour les opérations dentaires et mécaniques. Il extrait les dents sans douleur et sans danger, obture les dents que l'on veut ORIFIER et conserver, en trois heures.

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
195......RUE DU CANAL......195,
entre Bourgogne et Rampart, où il se fait exécuter scientifiquement toutes les opérations de l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Avertissement! Avertissement!
WHISKY DEXTER.

Ayant appris d'une bonne source que des individus au TEXAS, de la LOUISIANE, de l'ALABAMA et d'autres Etats font aujourd'hui le métier scandaleux de CONTREFAIRE la
CÉLÈBRE MARQUE DE
WHISKY DEXTER,
nous prévenons nos amis que nous avons employé des AGENTS SPÉCIAUX qui sont chargés de protéger notre commerce et empêcher que le PUBLIC NE SOIT LA VICTIME DE CES DANGEREUSES IMITATIONS.

Celles-ci sont faites de mauvais whisky dont l'arome est dû à des HUILES ESSENTIELLES, ce whisky, pris en assez forte quantité, devient un POISON. Le VÉRITABLE article est fabriqué, comme par le passé, par des employés qui sont à notre service depuis nombre d'années. Nos amis peuvent être assurés que nous ne négligerons rien pour en conserver la QUALITÉ, la PURETÉ et pour POURSUIVRE tous les CONTREFACTEURS aussi rigoureusement que la loi nous le permettra. Une réputation qui est le fruit de quarante-cinq ans de travail et d'expérience, sera énergiquement défendue. Une sélection sera tentée faite pour nos barriques et quiconque l'imitera s'exposera aux DOUBLE POURSUITE.

Edmund Dexter & Sons.